genre qui se fait toujours beaucoup au tissage mécanique.

Dans les fantaisies, c'est-à-dire tissus faits avec les matières teintes avant tissage, il y a des petites rayures en laine ou en soie en nuances vives.

Outre ces divers articles, qui forment le gros de la fabrication de Roubaix-Tourcoing, il se fait aussi différents genres spéciaux, tels que la draperie tout ou presque tout coton, celle avec chaîne coton blanc (écru) et trame en mélangés cardés laine et coton, bas prix (2 fr. 40 c. le kilogramme en 7,000 à 8,000 mètres); ce cardé est filé avec un ensimage à l'eau de savon, sans huile ou avec 1 ou 2 0/0 d'huile seulement; ces combinaisons donnent une draperie assez lourde, bon marché et de grande vente dans les maisons de confection.

Grève des cochers de fiacre à Paris

Paris, 13 juin. — A la suite d'une réunion de la chambre syndicale des cochers de fiacre, la grève générale des Petites-Voitures a été décidée pour aujourd'hui.

Hier soir, une réunion a eu lieu à la Bourse du travail; il y avait 2,000 assistants.

Des discours ont été prononcés par MM. Jules Guesde, Duc-Quercy, Paulin Méry, Vaillant.

Les orateurs ont protesté contre la loi de 1884 et ont riposté aux attaques lancées contre la Bourse du travail.

« Si on supprimait la Bourse du ravail, ont-ils dit, tous les conseillers municipaux socialistes de France donneraient leur démission». Aucun incident.

Paris, 13 juin. — La grève des cochers de fiacre a commencé ce matin. Répondant à l'appel du bureau de la chambre syndicale dix-huit cents cochers environ se sont réunis aujourd'hui à deux heures, dans la grande salle de la Bourse du travail. Ce nombre de dix-huit cents ne correspond pas du tout au chiffre des grévistes. Beaucoup de cochers en effet se sont faits remplacer pour pouvoir assister à la réunion.

Dans les groupes, on fait circuler des imprimés ainsi conçus :

» *Union syndicale des cochers du département de la Seine*

» Camarades,

» On vous trompe en vous poussant à la grève en ce moment où l'ouvrage commande de travailler. Vous en serez victimes.

» Pour les bureaux de l'Union syndicale,

» (Signé) : Ghépin, Gauthier, etc. »

La séance est ouverte à trois heures.

Les cochers demandent que les prix demandés par les loueurs et qui sont montés à 21 fr. 75, soient rapportés à 19 et même à 17 francs, et l'installation du compteur kilométrique.

On n'aurait guère pensé cependant ce matin, que les cochers de fiacre *fussent* en grève : les voitures, en effet, paraissaient aussi nombreuses que de coutume dans les rues et sur les boulevards ; aux stations seulement, peut-être, y a-t-il un peu moins de voitures de certaines Compagnies, mais c'est tout.

Paris, 13 juin. — Les cochers grévistes devant le refus de M. Bixio, président du syndicat des loueurs, de recevoir la délégation qu'ils lui ont envoyé pour traiter de l'abaissement de la moyenne, invitent tous leurs camarades à cesser le travail et à assister à la réunion qui sera tenue demain à deux heures à la Bourse du Travail.

La question du choléra au Comité consultatif d'hygiène

Dans la séance d'hier du comité consultatif d'hygiène publique, il a été constaté que le choléra semble avoir disparu du Morbihan.

En Vendée, il n'y a eu que six décès depuis le 18 juin.

La maladie s'est montrée dans quelques villes du midi.

Dans le département de l'Hérault, l'administration a envoyé M. Damaye. J'extrais de son dernier rapport le passage suivant : « A l'hôpital de Cette, il n'y a aucun malade atteint d'affection cholériforme , tout cas de ce genre est immédiatement envoyé au lazaret. Celui-ci est établi dans un sanatorium dépendant de l'hôpital et situé au bord de la mer, à 3 kilomètres environ de la ville.

Le 7 juin, il y avait, dans ce lazaret, deux hommes et trois femmes; l'une de ces dernières est décédée le 8 au matin.

Il y a eu quelques cas et décès à l'asile d'aliénés de Montpellier.

Certaines localités de l'Aude ont été atteintes: la plus frappée a été Carcassonne. Mais là même, dans les dernières quarante huit heures, il n'y a plus eu que trois décès, tous trois de vieillards très affaiblis.

M. le Dr Mosny est installé à Alais. C'est là que la situation paraît la plus grave. Avant-hier à 5 heures du soir, le total des décès était de 61. Notre délégué prend les mesures les plus énergiques.

L'hygiène et la sécurité des travailleurs
DANS LES ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS

Le *Journal officiel* promulgue la loi concernant l'hygiène et la sécurité des travailleurs dans les établissements industriels. En voici le texte :

« Art. 1er. — Sont soumis aux dispositions de la présente loi les manufactures, fabriques, usines, chantiers, ateliers de tout genre et leurs dépendances.

» Sont seuls exceptés les établissements où ne sont employés que les membres de la famille sous l'autorité soit du père, soit de la mère, soit du tuteur.

» Néanmoins, si le travail s'y fait à l'aide de chaudière à vapeur ou de moteur mécanique, ou si l'industrie exercée est classée au nombre des établissements dangereux ou insalubres, l'inspecteur aura le droit de prescrire les mesures de sécurité et de salubrité à prendre, conformément aux dispositions de la présente loi.

» Art. 2. — Les établissements visés à l'article 1er doivent être tenus dans un état constant de propreté et présenter les conditions d'hygiène et de salubrité nécessaires à la santé du personnel.

» Ils doivent être aménagés de manière à garantir la sécurité des travailleurs. Dans tout établissement fonctionnant par des appareils mécaniques, les roues, les courroies, les engrenages ou tout autre organe pouvant offrir une cause de danger seront séparés des ouvriers, de telle manière que l'approche n'en soit possible que pour les besoins du service. Les puits, trappes et ouvertures doivent être clôturés.

» Les machines, mécanismes, appareils de transmission, outils et engins doivent être installés et tenus dans les meilleures conditions possibles de sécurité.

» Les dispositions qui précèdent sont applicables aux théâtres, cirques, magasins et autres établissements similaires où il est fait emploi d'appareils mécaniques.

» Art. 3. — Des règlements d'administration publique, rendus après avis du comité consultatif des arts et manufactures, détermineront :

» 1° Dans les trois mois de la promulgation de la présente loi, les mesures générales de protection et de salubrité applicables à tous les établissements assujettis, notamment en ce qui concerne l'éclairage, l'aération ou la ventilation, les eaux potables, les fosses d'aisances, l'évacuation des poussières et vapeurs, les précautions à prendre contre les incendies, etc.;

» 2° Au fur et à mesure des nécessités constatées, les prescriptions particulières relatives soit à certaines industries, soit à certains modes de travail.

» Le comité consultatif d'hygiène publique de France sera appelé à donner son avis en ce qui concerne les règlements généraux prévus au paragraphe 2 du présent article.

» Art. 4. — Les inspecteurs du travail sont chargés d'assurer l'exécution de la présente loi et des règlements qui y sont prévus ; ils ont entrée dans les établissements spécifiés à l'article 1er et au dernier paragraphe de l'article 2, à l'effet de procéder à la surveillance et aux enquêtes dont ils sont chargés.

» Art. 5. — Les contraventions sont constatées par les procès-verbaux des inspecteurs qui font foi jusqu'à preuve contraire.

» Les procès-verbaux sont dressés en double exemplaire, dont l'un est envoyé au Préfet du département et l'autre au parquet.

» Les dispositions ci-dessus ne dérogent point aux règles du droit commun quant à la constatation et à la poursuite des infractions commises à la présente loi.

» Art. 6. — Toutefois, en ce qui concerne l'application des règlements d'administration publique prévus par l'article 3 ci-dessus, les inspecteurs, avant de dresser procès-verbal, mettront les chefs d'industrie en demeure de se conformer aux prescriptions dudit règlement.

» Cette mise en demeure sera faite par écrit sur le registre de l'usine: elle sera datée et signée, indiquera les contraventions relevées et fixera un délai à l'expiration duquel ces contraventions devront avoir disparu. Ce délai ne sera jamais inférieur à un mois.

» Dans les quinze jours qui suivent cette mise en demeure, le chef d'industrie adresse, s'il le juge convenable, une réclamation au ministre du commerce et de l'industrie. Ce dernier peut, lorsque l'obéissance à la mise en demeure nécessite des transactions importantes portant sur le gros œuvre de l'usine, après avis conforme du comité des arts et manufactures, accorder à l'industriel un délai dont la durée, dans tous les cas ne dépassera jamais dix-huit mois.

» Notification de la décision est faite à l'industriel dans la forme administrative; avis en est donnée à l'inspecteur.

» Art. 7. — Les chefs d'industrie, directeurs, gérants ou préposés, qui auront contrevenu aux dispositions de la présente loi et des règlements d'administration publique relatifs à son exécution, seront poursuivis devant le tribunal de simple police, et punis d'une amende de 5 fr. à 15 francs. L'amende sera appliquée autant de fois qu'il y aura de contraventions distinctes constatées par le procès-verbal, sans toutefois que le chiffre total des amendes puisse excéder 200 francs.

» Le jugement fixera, en outre, le délai dans lequel seront exécutés les travaux de sécurité et de salubrité imposés par la loi.

» Les chefs d'industrie sont civilement responsables des condamnations prononcées contre leurs directeurs, gérants ou préposés.

» Art. 8. — Si, après une condamnation prononcée en vertu de l'article précédent, les mesures de sécurité ou de salubrité imposées par la présente loi ou par les règlements d'administration publique n'ont pas été exécutées dans le délai fixé par le jugement qui a prononcé la condamnation, l'affaire est, sur un nouveau procès-verbal, portée devant le tribunal correctionnel, qui peut, après une nouvelle mise en demeure restée sans résultat, ordonner la fermeture de l'établissement.

» Le jugement sera susceptible d'appel: la cour statuera d'urgence.

» Art. 9. — En cas de récidive, le contrevenant sera poursuivi devant le tribunal correctionnel et puni d'une amende de 50 à 500 fr., sans que la totalité des amendes puisse excéder 2.000 fr.

» Il y a récidive lorsque le contrevenant a été frappé, dans les douze mois qui ont précédé le fait qui est l'objet de la poursuite, d'une première condamnation pour infraction à la présente loi ou aux règlements d'administration publique relatifs à son exécution.

» Art. 10. — Les inspecteurs devront fournir, chaque année, des rapports circonstanciés sur l'application de la présente loi dans toute l'étendue de leurs circonscriptions. Ces rapports mentionneront les accidents dont les ouvriers auront été victimes et leurs causes. Ils contiendront les propositions relatives aux prescriptions nouvelles qui seraient de nature à mieux assurer la sécurité du travail.

» Un rapport d'ensemble, résumant ces communications, sera publié tous les ans par les soins du ministre du commerce et de l'industrie.

» Art. 11. — Tout accident ayant causé une blessure à un ou plusieurs ouvriers, survenu dans un des établissements mentionnés à l'article 1er et au dernier paragraphe de l'article 2, sera l'objet d'une déclaration par le chef de l'entreprise ou, à son défaut et en son absence, par le préposé.

» Cette déclaration contiendra le nom et l'adresse des témoins de l'accident: elle sera faite dans les quarante-huit heures au maire de la commune qui en dressera procès-verbal dans la forme à déterminer par un règlement d'administration publique. A cette déclaration sera joint, produit par le patron, un certificat du médecin indiquant l'état du blessé, les suites probables de l'accident et l'époque à laquelle il sera possible d'en connaître le résultat définitif.

» Récépissé de la déclaration et du certificat médical sera remis, séance tenante, au déposant. Avis de l'accident est donné immédiatement par le maire à l'inspecteur divisionnaire ou départemental.

» Art. 12. — Seront punis d'une amende de 100 à 500 francs, tous ceux qui auront mis obstacle à l'accomplissement des devoirs d'un inspecteur.

» Les dispositions du code pénal qui prévoient et répriment les actes de résistance, les outrages et les violences contre les officiers de la police judiciaire sont, en outre, applicables à ceux qui se rendront coupables de faits de même nature à l'égard des inspecteurs.

» Art. 13. — Il n'est rien innové, quant à la surveillance des appareils à vapeur.

» Art. 14. — L'article 463 du code pénal est applicable aux condamnations prononcées en vertu de la présente loi.

» Art. 15. — Sont et demeurent abrogées toutes les dispositions des lois et règlements contraires à la présente loi. »

NOUVELLES DU JOUR

Les Siamois et la rive du Mékong

Paris, 13 juin. — Le *Figaro* croit savoir que la rive du Mékong est entièrement évacuée par les Siamois et que toutes mesures ont été prises en vue de parer non seulement au retour offensif de ces derniers, mais encore à toutes pensées agressives de la cour de Bangkok s'il lui était donné d'en nourrir.

L'épidémie cholériforme

Cette, 13 juin. — Sur les trois cholériques entrés hier au Lazaret deux sont morts ce matin. Il y a eu un décès douteux à l'hospice.

La sécheresse et la situation des cultivateurs
Une question au gouvernement

L'Espérance de Nancy supplie les agriculteurs de ne pas céder à un mouvement de découragement, en vendant à vil prix le bétail qui leur a coûté si cher, et qui seul peut sauver l'agriculture du désastre qui la menace. En combinant toutes les resources, il n'y a rien de désespéré.

Prochainement, dit le *Vosgien*, aura lieu à Epinal, une vente de 25 chevaux de réforme.

Une vente de 20 chevaux de cette sorte n'a produit, il y a quelques jours, que 500 *francs*. Dans la *même région*, 57 chevaux, nous dit-on, viennent d'être vendus pour 600 francs à des maquignons qui opèrent, paraît-il, pour des commerçants allemands.

A la dernière foire d'Epinal, des chevaux de trait pouvant encore faire un bon service ont été vendus 10 et 15 francs.

Tou le bétail se donne plutôt qu'il ne se vend.

Paris, 13 juin. — A la suite d'une démarche faite par le maire d'Orléans, les bouchers ont baissé de vingt centimes par kilogramme, le prix de la viande de bœuf.

Les bouchers de la ville de Moulins, réunis sur la convocation du maire, viennent de consentir une importante réduction sur le prix de la viande.

Paris, 13 juin. — MM. Denormandie et de Marcère ont écrit à M. le ministre de l'agriculture pour l'informer qu'ils lui poseraient une question sur les mesures que compte prendre le gouvernement afin de venir en aide aux cultivateurs que la sécheresse persistante met dans des situations précaires.

La loi sur les opérations de Bourse

Paris, 13 juin. — Le ministre des finances a reçu ce matin les délégués des maisons de banque de Paris et de la province qui lui ont été présentés par M. Aynard, député.

MM. le baron Mallet, Hottinguer, André Vernhes, régents de la Banque de France; Claude Lafontaine, président de l'Union des banquiers de province; Mercet, de la maison Perier frères; Mirabaud, Stern, etc., ont soumis au ministre leurs observations générales relatives au fonctionnement et aux effets de la loi sur les opérations de Bourse et ont appelé son attention particulière sur les délicates questions intéressant les maisons de banque privées.

Le ministre a répondu avec la plus grande bienveillance et a déclaré qu'il appréciait à leur haute valeur les services rendus au marché de Paris et au pays tout entier par les grandes maisons de banque, il a donné l'assurance que la loi serait appliquée dans l'esprit le plus large et le plus libéral.

M. Peytral a notamment indiqué que les maisons de banque privées n'étaient nullement assujetties, par le seul exercice de leur profession, à la déclaration et à la tenue du répertoire, lorsque leur commerce *habituel*, dans le véritable sens de la loi, ne consiste pas à recevoir des ordres de Bourse.

L'Union libérale des droites

Paris, 13 juin. — L'Union libérale des droites s'est réunie sous la présidence de M. d'Aillères.

Après une courte discussion, la réunion a décidé, à l'unanimité, de voter contre toutes les propositions du renouvellement partiel.

La réunion s'est occupée ensuite de la situation financière et du prochain budget. Les membres nombreux qui assistaient à la séance ont été d'avis de protester contre le déficit qui nous menace.

Les conserves de viandes

Paris, 13 juin. — M. Ducoudray adressera jeudi une question au président du conseil, en vue d'inviter le gouvernement à profiter de l'abaissement inusité du prix du bétail que les agriculteurs sont obligés d'abattre, faute de fourrages, pour faire fabriquer par l'industrie privée des conserves de viande destinées aux troupes de terre et de mer.

M. Ducoudray développera qu'à Billancourt, on peut aisément se mettre à l'œuvre immédiatement et que la mesure proposée, tout en réalisant une économie pour le trésor, serait profitable aux éleveurs français, si durement éprouvés en ce moment.

M. Etienne, député, victime d'un accident

Paris, 13 juin. — M. Etienne, député d'Oran, est tombé si malheureusement sur une marche d'un escalier du Palais-Bourbon qu'il s'est foulé un pied.

Le cardinal-archevêque de Rouen, à Rome

Rome, 13 juin. — Aujourd'hui, le cardinal Thomas, archevêque de Rouen, a reçu des félicitations à la procure de Saint-Sulpice où le cardinal a tenu à faire sa réception à cause des souvenirs qui le relient à cette société dont il a été l'élève.

Cette représentation a été des plus brillantes. Le Vatican et le Sacré-Collège étaient largement représentés. Tous les ambassadeurs étaient présents. La prélature, les colonies étrangères, les communautés religieuses et les instituts nationaux y assistaient.

Le cardinal Thomas a été vivement touché de ces marques de sympathie qu'il a reportés sur l'Eglise et sur la France.

Il a accueilli tous les visiteurs avec une grande bienveillance. Le cardinal a exprimé surtout à ses amis sa vive admiration d'avoir retrouvé dans le Pape, la même jeunesse, les mêmes idées et les mêmes sentiments, et notamment cette profonde connaissance des choses françaises et son amour inaltérable pour la France

La procure était décorée avec beaucoup de richesse.

Une grève de mineurs. — Désordres

Fünfkirchen, 13 juin. — Une bande de grévistes a attaqué ce matin des ouvriers qui sortaient d'un puits. Un détachement de hussards a rétabli l'ordre. Plusieurs mineurs ont été arrêtés.

Désordres à bord d'une goëlette française en rade de Lisbonne

Lisbonne, 13 juin. — Des désordres se sont produits à bord de la goëlette française *Ave Maria* en rade de Lisbonne entre l'équipage et les marins portugais des gabares. La police a opéré plusieurs arrestations. Deux marins ont été sérieusement blessés.

Arrestation d'un garçon de recettes

Luxembourg, 13 juin. — Le garçon de recettes de la Société générale qui avait disparu en emportant 230,000 francs a été arrêté à midi à la gare de Luxembourg.

Un grand incendie à New-York

New-York, 13 juin. — Un incendie a éclaté ce matin à 8 h. 1/2 dans un grand local occupé par des maisons de confection, rue Montmorency, et où travaillaient 300 personnes.

Une panique terrible s'est produite aussitôt. Les ouvriers se précipitaient aux fenêtres; se battaient pour atteindre les échelles de sauvetage. Une femme et deux hommes absolument affolés ont sauté du quatrième étage. Ils sont venus s'aplatir sur le pavé. A dix heures du matin, on avait déjà retiré cinq cadavres des décombres.

Un discours de M. Andrieux

Paris, 13 juin. — Le comité républicain indépendant du 9e arrondissement offrira, le jeudi 22 juin, un banquet à M. Andrieux.

Ce banquet aura lieu au Champ de Mars, palais des arts libéraux.

M. Andrieux y prononcera un discours dans lequel il développera le programme revisionniste.

Les grèves de Perpignan

Perpignan, 13 juin. — Dans une lettre adressée aux journaux, les frères Bardou, manufacturiers, déclarent reprendre provisoirement les papetières grévistes aux anciennes conditions et pour un délai de cinq mois, afin de leur permettre de trouver un emploi ailleurs.

La grève des ouvriers du port de Bordeaux

Bordeaux, 13 juin. — La grève des ouvriers du port a commencé ce matin.

Les navires dans le port sont peu nombreux et les entrepreneurs, aidés de leurs contremaîtres, ont pu satisfaire au besoin du travail. On travaille partout mais avec un personnel restreint.

Les arrimeurs demandent la journée de dix heures, deux heures pour déjeûner, sans diminution de salaire; les manœuvres. 6 francs au lieu de 5, dans les mêmes conditions; les poteaux miniers, 6 francs au lieu de 5, pour les manœuvres; 7 francs au lieu de 6 pour les hommes de cale et de palan.

Les grévistes ont tenté de faire plusieurs manifestations sur les quais. La police protège d'une façon très ferme la liberté du travail.

Mac-Mahon

Le maréchal de Mac-Mahon est entré hier 12 juin dans sa 86e année, la 35e de son maréchalat. Il est le doyen d'âge des maréchaux, mais le doyen de grade est Canrobert qui est dans la 37e année de maréchalat et a un an de moins.

La revue du 14 juillet

On annonce que le général Loizillon aurait l'intention de supprimer la revue du 14 juillet et de la remplacer par de petites revues passées à Vincennes, Longchamps et peut-être à Satory.

Cette modification, favorable à la question militaire, a été tentée, il y a quelques années, mais on a dû renoncer à la maintenir à cause du public, qui voit, dans la Revue, un spectacle et une grande récréation, et non un élément de formation pour l'armée.

La question des syndicats

Paris, 13 juin. — Les socialistes ont tenu hier une grande réunion à la Bourse du Travail. Ils ont décidé de ne tenir aucun compte des avertissements de M. Poubelle qui engage les syndicats à se mettre en règle avec la loi.

Un accident de chemin de fer

Metz, 13 juin. — Une collision s'est produite hier soir, vers dix heures, entre un train de voyageurs, venant de Sarrebruck et un convoi de marchandises venant de Metz entre les gares de Peltre et de Courcelles. Le chauffeur a été tué. Deux voyageurs ont été blessés grièvement et onze légèrement.

Le cardinal de Monaco-Lavalette

Londres, 13 juin. — On télégraphie de Rome au *Daily-Chronicle* de ce matin :

« On ne croit pas que le cardinal de Monaco-Lavalle se rétablisse.»

Les scandales financiers en Italie

Rome, 13 juin. — Ce matin, à trois heures, la cour d'assises a rendu son verdict dans la fameuse affaire des banques. M. Cuciniello, ex-directeur de la banque de Naples, est condamné à dix ans de reclusion, et M. Dalessandro, caissier de la dite banque, à six ans et huit mois de reclusion, pour avoir détourné des sommes s'élevant à 2,450,000 francs.

Les troubles en Hongrie

Fuenfkirchen, 13 juin. — Des désordres ont eu lieu au village des Szaboles, que les ouvriers étrangers devaient quitter.

La troupe a dû intervenir; douze hommes ont été légèrement blessés.

Le promoteur des troubles est arrêté.

La Russie et l'Allemagne

Berlin, 13. — La dissolution du Reichstag a produit auprès du gouvernement russe une impression fâcheuse que le groupement de la minorité — accusant que les partisans du militarisme se concentrent surtout dans la Prusse orientale — a fait dégénérer en une tension entre les deux Etats: Alexandre III n'a pas dissimulé au général comte de Werder, ambassadeur, son sentiment à cet égard.

Depuis lors les relations entre M. de Werder et la Russie deviennent mauvaises. Le tsar se dérobe à toutes les entrevues de faveur que sollicite l'ambassadeur. Autrefois *persona grata*, et pourtant ayant ses petites entrées auprès du souverain, M. de Werder prenait l'habitude, avant de s'adresser au chancelier de Giers ou à son intérim, de solliciter la bienveillante recommandation d'Alexandre III. Depuis lors ce dernier décline régulièrement toute intervention. De sorte que le gouvernement, plus libre, lui fait froide figure.

On raconte tout bas qu'au lendemain de la dissolution du Reichstag M. de Werder avait reçu mission de transmettre une communication confidentielle de Guillaume II au tsar, dans laquelle la dissolution était expliquée dans un sens qui devait rassurer la Russie, mais cette mission aurait complètement échoué, le tsar aurait déclaré que la Russie n'avait rien à voir dans les difficultés intérieures de l'Allemagne et que partout il n'avait pas à tenir compte, dans l'intérêt de l'empire russe des explications de l'empereur d'Allemagne.

On craint que cette réponse, qui contient explicitement un refus d'agréer toute justification d'une politique peu rassurante, ne soit suivie de mouvements de troupes sur la frontière allemande, si le futur Reichstag adopte le projet de loi militaire Et si la France faisait à son tour un nouvel effort, tout serait à recommencer!

Situation météorologique. — Roubaix, 14 juin. — Hauteur barométrique 758. Température :
A sept heures du matin 17 degrés au-dessus de zéro
A une heure du soir 25 degrés au-dessus de zéro
A cinq heures du soir 27 degrés au-dessus de zéro

CHRONIQUE LOCALE
ROUBAIX

Les manifestations anti-patriotiques de Roubaix et le conseil national du parti ouvrier. — Le journal le *Temps* publie la note suivante :

« Le Conseil national du parti ouvrier, dont font partie MM. Jules Guesde, Paul Lafargue, Ferroul, etc., a tenu, hier, une réunion exceptionnelle. Des délégués de Roubaix, du Havre et de Calais y assistaient.

» Le conseil s'est occupé de la question de l'internationalisme et des récentes manifestations antipatriotiques qui se sont produites dans le Nord.

» Une réunion aura lieu samedi à Roubaix, où sera traitée la question : « Comment et pourquoi le parti ouvrier est internationaliste », et où assisteront MM. Millerand, Guesde, Lafargue, Jourde, Ferroul.

» Les membres du parti se proposent de désapprouver les manifestations antipatriotiques de Roubaix, tout en affirmant bien haut leur sympathie pour les socialistes allemands. »

La cérémonie de la confirmation à l'église Notre-Dame. — Mardi matin, à sept heures, Mgr de Cambrai a dit la messe à Notre-Dame, et administré ensuite le sacrement de la confirmation à trois cent quatre-vingt-huit enfants de la paroisse.

Avant la cérémonie, M. le chanoine Carlier, vicaire général, a examiné quatre garçons et quatre filles sur le commentaire du catéchisme. Les connaissances dont ont fait preuve les jeunes élèves leur ont valu des éloges.

Puis M. le chanoine Evrard, doyen de Notre-Dame, s'adressant au nouvel archevêque, s'est exprimé à peu près en ces termes :

« Monseigneur,

» Je viens déposer à vos pieds les hommages de la paroisse et du clergé de Notre-Dame.

» Nous sommes très heureux de votre arrivée parmi nous, car notre population sait encore ce que c'est qu'un évêque, et quelle est sa mission dans le gouvernement des âmes. Elle est avide de recueillir la parole et les enseignements du maître, sentant bien qu'elle ne saurait se passer des indications de la grande sentinelle, que Dieu a placée pour surveiller les machinations du camp ennemi, et les opérations de ses propres soldats. Elle attend de lui le signal de l'action ou du repos.

« Nous aurions fait beaucoup pour recevoir Votre Grandeur, si nous n'avions été empêchés par un impitoyable veto. A Roubaix comme ailleurs, votre entrée eût été acclamée avec enthousiasme par notre population, restée chrétienne. »

M. le doyen a passé ensuite en revue les diverses œuvres établies dans la paroisse, sur lesquelles il a appelé les bénédictions du premier pasteur.

Mgr Sonnois a répondu en substance :

« Monsieur le doyen,

» Ma présence dans votre belle église évoque en moi le souvenir du cardinal Desprez. J'ai été heureux de dire la messe sur l'autel, où il l'a célébrée lui-même si souvent, comme curé de cette paroisse, et j'ai demandé au bon Dieu de me donner les qualités de cet éminent prélat, le doyen de l'épiscopat français.

» Un autre bonheur que je goûte, c'est d'apprendre que tous les dimanches, les flots de votre religieuse population, arrivent jusqu'aux marches de vos autels.

» J'éprouve encore une grande joie de savoir combien de fidèles accomplissent ici le devoir de la confession et de la communion; car, de même que les voies du monde physique, les voies du monde moral sont couvertes d'une poussière qu'il faut savoir secouer pour la réception des Sacrements.

» Le juste lui-même pèche sept fois par jour, malgré tout son désir de servir loyalement le Seigneur. Tous nos efforts doivent donc tendre à approcher le plus possible de la perfection, en tenant toujours nos regards levés vers Dieu, l'alpha et l'oméga de toutes choses. »

La solennité était terminée à dix heures et quart, et le vénérable prélat était reconduit processionnellement au presbytère, où il recevait les membres du conseil de fabrique, et le bureau du syndicat mixte de l'industrie roubaisienne.

A dix heures trois quarts, Sa Grandeur retournait à l'église Notre-Dame, pour y visiter, dans une des dépendances de l'édifice, les travaux des dames de l'œuvre des églises pauvres, dite de Sainte-Elisabeth.

Nous ne signalons que pour mémoire la décoration de quelques maisons de la place Notre-Dame, à l'occasion de la première visite du nouvel archevêque. On comptait six drapeaux tricolores et quatorze bannières, pour huit habitations.

Réception du syndicat mixte de l'industrie roubaisienne par Mgr Sonnois. — Mardi matin, vers onze heures, Mgr de Cambrai a reçu, au presbytère de Notre-Dame, le bureau du syndicat mixte de l'industrie roubaisienne, composé de patrons, d'ouvriers et d'employés.

M. Louis Cordonnier, président, a souhaité la bienvenue au nouvel archevêque, et expliqué le but de l'œuvre, ainsi que ses diverses fondations.

Monseigneur a déclaré qu'il était grandement partisan de toutes les œuvres de ce genre; mais qu'il avait besoin de se mettre au courant des choses du Nord de la France, qui ne lui sont pas encore familières. Il a bien voulu promettre que, dès qu'il aura terminé sa tournée pastorale, qui sera fort longue, il s'occuperait de cette étude.

Sa Grandeur a fait remarquer qu'il y avait là deux points bien distincts à noter : la nécessité, pour les patrons, de faire raisonnablement tout ce qu'ils peuvent; la charité, qui doit compléter ce que le salaire ne peut toujours donner.

Mgr Sonnois a ajouté que toute la question sociale réside dans cette parole de Saint-Paul : « Supportez-vous les uns les autres. » Par conséquent, avec de la bonne volonté de part et d'autre, on arrivera à résoudre ce grand problème :

« Agissons avec suite, avec fermeté, » a dit le prélat, « mais toujours avec calme, même envers nos adversaires. Il n'est pas douteux que le courant catholique ne finisse par emporter toutes les oppositions.. »

M. Faidherbe a ensuite présenté les ouvriers qui l'avaient accompagné au congrès de Reims.

Un jeune garçon de douze ans, confirmé à l'Hôtel-Dieu. — Mardi matin, vers onze heures et quart, Mgr Sonnois s'est rendu à l'hôpital, pour administrer le sacrement de la confirmation à un jeune garçon de douze ans, Alfred Bourguignon.

Cet enfant, dont les parents habitent la cité Saint-Pierre, rue du Fort, s'amusait, il y a quelques semaines, avec des camarades, à dénicher des oiseaux au sommet d'une briqueterie, dans les environs du pont de la Vigne, lorsqu'il tomba du haut en bas, et se fractura la cuisse.

Il fut transporté d'urgence à l'Hôtel-Dieu, où il est encore en traitement, et il a demandé lui-même à profiter de la tournée pastorale pour recevoir la confirmation.

Monseigneur a été reçu, à son arrivée, par M. l'abbé Deram, aumônier de l'établissement, et par Mme la Supérieure, entourée de plusieurs religieuses.

La cour intérieure avait été décorée de nombreux drapeaux tricolores, et plusieurs bannières flottaient au fronton de la chapelle, où l'enfant attendait, couché dans un fauteuil, avec sa mère à côté de lui.

Après la cérémonie, très courte, qui a eu lieu devant tous les convalescents des deux sexes, Mme Bourguignon a offert un bouquet d'immortelles à Monseigneur. Le prélat en détacha quelques fleurs, pour les rapporter à Mgr de Lydda, à sa rentrée à Cambrai.

Le nouvel archevêque est allé ensuite faire une visite aux Sœurs de l'Hospice civil, qui l'ont reçu dans la chapelle, avec à leur tête M. l'abbé Algrain, aumônier.

Mgr Sonnois a terminé sa matinée par une visite aux Sœurs de Bon-Secours, rue Jules-Deregnaucourt. A midi et demi, il rentrait au presbytère de Notre-Dame, et après-dîner partait à trois heures et quart pour Wattrelos d'où il est revenu à sept heures.

La dernière journée de Mgr Sonnois à Roubaix. — Aujourd'hui, mercredi matin, à sept heures, Monseigneur dira la messe à l'institution de Notre-Dame des Victoires, rue du Collège. Après la messe, la confirmation sera donnée, dans la chapelle, aux élèves de la maison.

La cérémonie de la confirmation aura lieu à l'église Sainte-Elisabeth, à neuf heures, après la première communion qui aura lieu à sept heures, et à l'église du Saint-Rédempteur, au Pile, à trois heures et demie de l'après-midi.

Sa Grandeur quittera Roubaix, à six heures et quart, pour arriver à Lannoy à sept heures.

La cérémonie de la première communion à l'église Sainte-Elisabeth. — Mercredi matin, à sept heures, a eu lieu à l'église Sainte-Elisabeth, au milieu d'une énorme affluence, la touchante cérémonie de la première communion. Trois cent soixante-dix-huit enfants, admirablement préparés à cet acte, si important, se sont approchés de la Sainte-Table.

Dans l'après-midi, à l'office des vêpres, la rénovation solennelle des vœux du baptême, et la consécration à la Très-Sainte-Vierge, ont produit une profonde impression sur l'assistance.

Le R. P. Pascal, dont la réputation d'éloquence s'affirme de jour en jour à Roubaix, a prononcé un très émouvant sermon.

La cérémonie de la confirmation à l'Institution de Notre-Dame-des-Victoires, à l'église Sainte-Elisabeth, et à l'église Saint-Rédempteur. — Mercredi matin, Mgr. Sonnois, après avoir dit la messe, à sept heures, dans la chapelle de l'Institution de Notre-Dame-des-Victoires, y a donné la confirmation à près de soixante-dix élèves de cet établissement.

Vers dix heures, Sa Grandeur faisait son entrée dans l'église Sainte-Elisabeth, où l'attendaient, pour recevoir le saint-chrême, environ quatre cents enfants de la paroisse.

A trois heures et demie de l'après-midi, Monseigneur s'est rendu à l'église Saint-Rédempteur, pour la même cérémonie, à laquelle ont pris part deux cent-quarante-cinq enfants.

La fin de cette dernière solennité, a été le signal du départ de Mgr. l'Archevêque pour Lannoy.

Les grèves. — La journée de mardi a été marquée par une grève partielle, qui s'est déclarée, dans la matinée, au tissage de MM. Huet, Mac-Avoy et Reichenecker, fabricants, rue Bernard, où dix ouvriers travaillant sur les métiers Jacquart, ont cessé le travail, en réclamant une augmentation de salaire.

En ce qui concerne la filature de MM. Cavrois-Mahieu et fils, rue Montgolfier, et le tissage de MM. Alphonse Vernier et fils, rue du Pays, la situation est la même, dans ces deux établissements, que les jours précédents, c'est-à-dire que la grève continue.

Les accidents du travail. — Dans la matinée de mardi, un jeune ouvrier tendeur, de chez MM. Ernoult Bayart, apprêteurs, rue du Grand-Chemin, Lucien Tulliez âgé de quinze ans, en voulant retirer une pièce de tissu, qui s'était engagée dans les rouleaux de son métier, a eu la main gauche prise entre deux cylindres, et gravement contusionnée.

A ses appels, on s'empressa de lui porter secours. Après avoir reçu les soins de M. le docteur Bernard, le blessé est retourné chez ses parents, qui habitent rue de Tournai, hameau des Trois-Ponts.

Un accident rue Decrême. — Un ouvrier maçon, jeune homme de dix-neuf ans, du nom de Georges Dransart, était monté, mardi matin, vers neuf heures, sur l'échafaudage d'une maison en construction, rue Decrême, quand, par suite d'un faux pas, il tomba dans le vide, d'une hauteur de quatre mètres.

Dans sa chute, l'ouvrier se fit aux deux chevilles des contusions assez graves.

Après avoir reçu les premiers soins sur place, il fut reconduit par ses camarades de travail à son logement, chez M. Louis Bonnet, cabaretier, à l'angle des rues Decrême et du Coq-Français.

Un vol rue Pierre-de-Roubaix. — Mardi matin, Mme Hortense Pollet, âgée de 35 ans, demeurant rue de l'Allumette, après avoir fait ses provisions aux halles centrales, s'était rendue au petit bazar, installé rue Pierre-de-Roubaix, où elle fit l'acquisition de plusieurs objets. Quelle ne fut sa surprise, en mettant la main dans la poche de son jupon, de ne plus retrouver son porte-monnaie, contenant une somme de 8 fr. 50.

Mme Pollet se rendit aussitôt au commissariat de la place Sainte-Elisabeth, pour déposer une plainte entre les mains de M. Vancostenoble, commissaire de police.

Un cheval qui s'emballe. — Un cheval, attelé à un cabriolet, et conduit par le nommé Gustave Vandamme, domestique, au service de M. Harinkouck, fabricant, descendait mardi après-midi, vers deux heures, la rue du Moulin, lorsqu'il prit peur, en face de l'établissement de M. F. Wattel, et s'emballa.

Il fut arrêté, après une course folle de quelques centaines de mètres, rue Neuve, par M. Auguste Luc, employé, demeurant rue du Moulin, qui fut traîné sur un parcours de trente mètres environ, avant qu'il ne pût maîtriser l'animal. Il n'y a eu heureusement aucun accident de personne.

Battu par son frère. — Lundi soir, vers neuf heures et demie, un jeune homme de trente-deux ans, en état d'ivresse, Henri Dulaurier, demeurant rue Grétry, est allé chez sa sœur, Mme Bonte, qui habite rue Rossini, et l'a battue.

Mme Bonte a fait requérir les agents du poste du pont Morel, qui se sont rendus sur les lieux; mais à leur approche, Dulaurier a pris la fuite. Un rapport a été rédigé à sa charge.

Outrages aux agents. — Mardi, dans l'après-midi, vers quatre heures et demie, une scène où la police eut fort à faire, s'est déroulée rue de la Lys. Pendant qu'un marchand de lait-battu servait ses clients, un ouvrier cordonnier de trente-cinq ans, du nom de Vandeputte, demeurant rue de l'Alma, fort Wattel, qui avait bu plus que de raison, se mit à injurier le marchand. Ce dernier mécontent des épithètes malsonnantes qui lui étaient adressées, pria l'homme ivre de se retirer; mais ce dernier se rua sur lui et le frappa.

Deux agents, informés de cette agression, vinrent pour la faire cesser. Vandeputte à leur vue, tourna sa colère contre eux et les injuria, puis voulut également les frapper,

Se voyant impuissants à maîtriser le forcené, les agents firent demander du renfort au poste du premier arrondissement. Trois de leurs collègues arrivèrent au pas de course, ligotèrent l'individu, et, après bien des efforts, l'emmenèrent au dépôt de sûreté de la rue Saint-Vincent-de-Paul. Pendant le trajet, l'agent Decourcelle a été mordu à la main.

Un passant attaqué par un chien, rue d'Alsace. — Lundi, vers huit heures du soir, un charpentier, Henri Catteau, demeurant au hameau du Sapin-Vert, passait rue d'Alsace, lorsque vers le milieu de la rue, un habitant lança, sans motif, son chien, un bouledogue, sur le charpentier, qui fut renversé.

Le malheureux reçut des contusions au genou et au côté gauche, ses vêtements furent déchirés.

Il porta plainte à M. Pradier, commissaire de police du premier arrondissement qui dépêcha un agent sur les lieux. Un rapport a été dressé.

La divagation des chiens. — Dans la journée de lundi, le service de surveillance des chiens errant sur la voie publique, a ramassé sept animaux, qui ont été mis en fourrière. Des rapports ont été rédigés à la charge de deux propriétaires.

Croix. — *Le suicide d'une jeune fille, près de la gare de Croix-Wasquehal.* — Nous avons parlé hier, du suicide de Céline Demuynck, de la rue de l'Industrie.

On sait que cette jeune fille s'est jetée au-devant de la machine d'un train et qu'elle a survécu une heure à ses horribles blessures. Ajoutons que M. l'abbé Debacker, curé de Saint-Sépulcre, a pu lui administré l'Extrême-Onction.

Les funérailles seront célébrées aujourd'hui en l'église de Saint-Sépulcre.

— *Projet d'installation d'un bureau téléphonique.* — Le Conseil municipal de Croix ayant fait une demande à l'administration, relative à la création d'un bureau téléphonique, vient de recevoir la réponse suivante du directeur des postes, qu'elle a soumise à l'attention des intéressés :

« On peut mettre la ville de Croix en communication téléphonique avec Roubaix par trois procédés :

» 1° *Etablissement d'une cabine publique au bureau des postes.* — La municipalité ou un groupe d'intéressés devrait faire à l'Etat l'avance, sans intérêts, d'une somme d'environ 1,200 fr. nécessaire pour l'installation de la cabine et sa liaison avec le bureau central téléphonique de Roubaix. Cette avance serait remboursée au moyen de l'exploitation de la ligne.

» Toute personne qui désirerait communiquer avec un abonné de cette dernière ville devrait se rendre au bureau des postes et acquitter une taxe de 0,50 c. par cinq minutes de conversation. D'une manière générale la taxe est de 0,50 c. par cinq minutes et par 100 kilomètres de ligne intérurbaine utilisée, soit 0.50 c. avec Lille, Douai, Valenciennes, Dunkerque, etc., 0,75 c. avec Fourmies, 1,50 avec Paris, etc.

» 2° *Etablissement à Croix d'un réseau spécial à conversations taxées.*

» Chacun des intéressés pourrait être relié au bureau des Postes de Croix au moyen d'une ligne spéciale et les communications lui seraient données à son domicile.

» L'abonné paierait un abonnement annuel de 50 fr. et acquitterait pour chaque communication intérurbaine la taxe ci-dessus indiquée. Ses télégrammes lui seraient transmis par téléphone dès leur arrivée au bureau télégraphique, et réciproquement il pourrait téléphoner à partir de son domicile les télégrammes qu'il faisait ordinairement porter au télégraphe, chaque abonné devrait se pourvoir d'un appareil téléphonique et d'une sonnerie et payer sa ligne spéciale à raison de 15 f. par hectomètre de fil simple. Le reste, piles, paratonnerre, etc., est fourni par l'Etat qui entretient les lignes et les postes (voir le contrat jaune ci-joint pour renseignement complémentaire). Aucun minimum d'abonné n'est exigé.

» L'avance à faire serait dans ce cas, d'environ 2,000 francs.

3° Etablissement d'un réseau *annexe* de celui de Rou-

FEUILLETON DU 14 JUIN 1893. — N° 25

LE CRIME
DE LA RUE CHANOINESSE
par Albert BIZOUARD

TROISIÈME PARTIE

Le testament

» Mes idées ne prévalurent point. Edmée, devinant peut-être la fièvre d'affaires qui allait se produire et atteindre une apogée sans pareille sous l'Empire, exerça un puissant ascendant sur l'esprit de son mari, et peu après Emmanuel achetait une charge d'agent de change à Paris.

» Un certain refroidissement se produisit alors dans mes relations avec les jeunes époux.

» J'aimais beaucoup mon frère, et je compris aussitôt que mes conseils et mes remontrances seraient inutiles, son amour pour sa femme l'aveuglant complètement.

» J'assistais de loin en loin aux fêtes données par par ma belle-sœur, fêtes qui avaient un grand retentissement dans le monde parisien. Chacun vantait l'esprit et l'élégance de madame Emmanuel de Champgrand; elle obtenait partout un véritable succès. Ses équipages et son luxe étaient cités comme des modèles de bon ton.

» Mon frère prospérait dans ses affaires.

» Le mari, emporté par le tourbillon de la spéculation et la femme entraînée par le tourbillon des plaisirs, n'en paraissaient pas moins heureux. Aussi m'arriva-t-il quelquefois de me reprocher les appréhensions un peu vives que j'avais formulées sur leur façon de vivre.

» De mon côté, j'étais encore jeune et je menais la vie à grandes guides.

» Au bout de la deuxième année de leur mariage, Edmée mit au monde une fille.

» Mon frère fut fou de bonheur, car jamais mari n'aima semblablement sa femme.

» La maternité, cette joie si pure, si noble était un fardeau trop lourd pour une Parisienne, jeune belle et riche.

» Edmée pouvait-elle s'astreindre à nourrir son enfant? Pouvait-elle veiller la nuit auprès de la chère créature, tandis que l'enivrement des fêtes mondaines la réclamait tous les soirs?

» Elle était, d'ailleurs, d'une santé délicate; être nourrice l'eût horriblement fatiguée, et puis, — suprême argument invoqué par ces femmes qui n'ont de mère que le nom, — nourrir un enfant n'est pas de bon ton !

» Donc, madame Emmanuel de Champgrand poursuivit le cours de ses succès et de ses plaisirs mondains.

» La naissance de son enfant n'avait donné à Edmée que plus d'assurance, plus d'aplomb dans la conversation. Elle abordait crânement les sujets scabreux et émettait des théories pleines d'un scepticisme alarmant.

» Mon frère avait cherché à présenter quelques observations à sa femme, qu'il trouvait un peu trop libre d'allure et de ton.

» — Taisez-vous, Bartholo, lui répondait-elle, avec une câlinerie irrésistible. Vous me reprochez ma légèreté, mais ne savez-vous pas que les paroles ont des ailes? C'est donc pour voler librement, légèrement. Qu'importent les mots, puisque je vous aime?

» Un baiser fermait les lèvres de l'époux prêt à répliquer, et l'époux faible se taisait.

» On l'a dit il y a longtemps : plus les hommes sont intelligents et clairvoyants, plus l'amour les rend stupides et aveugles.

» Le danger, hélas ! venait à grands pas.

» Mon frère, en plein bonheur, vit ses affaires péricliter.

» On commençait à chuchoter quand on prononçait le nom de Champgrand. Avec une assurance et une habileté incroyables, la femme réveilla la confiance de son mari. Elle lui fit tenter une spéculation hardie, qui rétablit un instant l'équilibre de leur fortune compromise.

» Ce succès fut encore plus pernicieux que la ruine.

» Emmanuel, à partir de ce moment, subit exclusivement et en tout l'ascendant de sa dangereuse épouse dont la soif de luxe et de plaisir devenait plus ardente que jamais.

» Pris de vertige à son tour, il voulut doubler, tripler sa fortune.

» On était alors en 1856.

» Avec un art infernal, Edmée prenait un cruel plaisir à éveiller et à étouffer alternativement la jalousie dans le cœur de son mari.

» Elle entretenait, excitait en lui la passion la plus folle.

» Petit à petit pourtant, elle ne voulut plus s'imposer une telle contrainte. Après avoir simulé en comédienne consommée un amour qu'elle n'avait jamais eu pour Emmanuel, elle lui témoigna la plus cruelle indifférence.

» Sous les préoccupations multiples qui l'assaillaient, mon pauvre frère ne tarda pas à négliger ses affaires.

» La fuite de l'un de ses associés précipita la catastrophe que j'avais pressentie. Une baisse aussi formidable qu'imprévue se produisit à la Bourse, et en quelques jours Emmanuel fut complètement ruiné.

» Perdant la tête, il se réfugia en Touraine avec sa femme, qui préférait fuir momentanément Paris plutôt que d'abdiquer le rang luxueux qu'elle y avait tenu jusqu'alors.

» Accablé par ces coups multiples, il voulut en finir avec la vie et se tira deux coups de revolver dans la poitrine. Le malheureux ne succomba point d'abord à ses blessures.

» Une lettre m'apprit le fatal événement, et ce fut à son chevet et de sa bouche même que je recueillis ces détails. Sa fortune écroulée, son bonheur anéanti, telle avait été la récompense du dévouement et de l'amour sans borne que mon frère avait témoigné constamment à sa femme.

» Je tins la promesse sacrée que j'avais faite au moribond. Je réalisai les débris de ma fortune que ma vie de plaisirs avait largement ébréchée, et je sauvai l'honneur du nom de Champgrand.

» Emmanuel était à peine enterré qu'un scandale dans lequel Edmée était compromise éclata. Je fis étouffer l'affaire, mais une complice comparent devant les assises et fut condamnée.

» Je quittai Tours subrepticement, emmenant avec moi et selon le vœu de mon frère, la pauvre petite Andrée.

» Après avoir vendu tous mes biens, je liquidai la situation du défunt et me cachai dans Paris, certain que c'est encore dans cette ville où l'on peut vivre le plus ignoré.

» Il me restait une dernière épave de ma fortune, cinquante mille francs environ, que je plaçai résolu à ne pas en toucher un centime d'intérêt.

» Je dus alors demander au travail les ressources nécessaires à mon existence et à celle de ma nièce. Ancien membre du cercle le plus élégant de la capitale, je me fis ouvrier : le viveur se réveilla père de famille.

» Il me fallait dérober Andrée à toutes les recherches et à toutes influences de sa mère, — car telle était la volonté expresse du mourant ; — je vins donc m'établir dans la Cité. Perdu dans ce coin de Paris, je ne craignais pas d'être découvert ou d'être reconnu par l'un de mes anciens amis ou camarades de plaisir. J'élevai péniblement Andrée avec le produit de mon travail d'ouvrier tourneur. La maladie vint un jour. J'entrai à l'hôpital, après avoir pu toutefois placer Andrée dans une maison religieuse.

» Pendant deux mois, je fus entre la vie et la mort. Le médecin en chef de l'hospice, que j'avais autrefois rencontré dans le monde et qui s'était même assis à ma table au temps de mon opulence, ne me reconnut point. Je fus heureux de cette circonstance ; car j'étais sûr que je pourrais vivre désormais comme je le désirais, c'est-à-dire ignoré, inaperçu de tous.

» En quittant l'hôpital, un pauvre malade voisin de mon lit, me chargea de remettre à sa famille les quelques papiers qu'il avait en sa possession. Ces papiers se composaient d'un livret au nom de François et de l'acte de naissance d'une petite fille morte alors et née à la même époque qu'Andrée.

» François mourut le jour de ma sortie de l'établissement hospitalier. Je gardai les papiers qu'il m'avait confiés, et ils me servirent depuis depuis lors à cacher mon nom et celui de ma nièce.

» Il y a de cela treize ans, et depuis treize ans je n'ai pas cessé un seul instant de remplir les dernières volontés de mon frère en consacrant toute ma vie à sa fille bien-aimée. Aujourd'hui, je puis mourir sans regrets mon œuvre est accomplie. Andrée de Champgrand, je le dis avec orgueil, est digne du nom qu'elle porte. L'élévation de son cœur, de son esprit, ses principes, ses sentiments me récompensent au de là des sacrifices que je me suis imposés pour atteindre un tel résultat.

» L'expérience étant un bien qui ne se lègue pas, mais qu'on acquiert chèrement, longuement, j'ai voulu que ma nièce pût de bonne heure faire le rude apprentissage de la vie. Je l'ai mise aux prises avec le travail, avec les dures nécessités de l'existence ; elle a triomphé noblement des unes et des autres.

» Elle connaît le prix de chaque chose, de chaque effort et la valeur d'une conscience pure et sans tache.

» Encore jeune fille, elle est déjà femme par la résignation, le savoir et la douleur.

» N'est-ce pas le plus bel héritage que je puisse lui léguer ?

» Le jour où la chère enfant se mariera, il est indispensable qu'elle sache la vérité. Il faut que son époux connaisse le passé de celle qui fut Edmée de Champgrand et, qui, remariée à un vieux gentilhomme du nom de Rieussac, est veuve pour la seconde fois.

» Avant de demander le consentement d'une telle mère, il est nécessaire que le fiancé d'Andrée apprenne quelle a été ma vie et celle de ma belle-sœur.

» C'est à vous, madame la comtesse, que je laisse le soin de juger l'opportunité de cette délicate confidence, si Dieu ne me permet pas de vivre jusqu'à ce jour, et c'est à vous encore que je m'adresse pour veiller sur mademoiselle Andrée de Champgrand, certain que vous accomplirez l'une de ces bonnes actions portant toujours leur récompense avec elles.

» Soyez bénie, madame, et recevez le dernier gage de reconnaissance d'un mourant.

» Horace de Champgrand. »

Ce fut avec une émotion réelle que M. de Presmenil termina la lecture de ce document.

Ainsi, M. Horace de Champgrand avait, au prix des plus grands sacrifices, sauvé l'honneur et la réputation de sa famille. Il était parvenu à amasser une dot de cent mille francs à sa nièce. Le gentilhomme, plutot que de toucher aux intérêts du mince capital qu'il avait sauvé, avait eu froid, avait eu faim et était entré à l'hôpital.

(*A suivre.*) Albert Bizouard.